



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC SAGUAY

## AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné que le conseil municipal, à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019, adoptait les règlements suivants :


**Règlement 2019-03 modifiant le règlement 2002-05 relatif au zonage**

**Règlement 2019-04 modifiant le règlement 2002-07 relatif à la construction.**

La Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle a délivré des certificats de conformité en date du 13 juin 2019 pour ces règlements.

Les règlements sont déposés au bureau municipal situé au 257A, Route 117, Lac-Saguay, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à Lac-Saguay, ce vingt et unième jour de juin deux mille dix-neuf (2019).**



---

Richard Gagnon, directeur-général